ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme/M.:	
Né(e) le :	à:
Demeurant:	
2020-1310 du 29 octobre 2020 l'épidémie de COVID-19 dans	t est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret no prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à le cadre de l'état d'urgence sanitaire : cier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors
de leur domicile, d'un document leur p exception	ermettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces
d'enseignement ou de forr pour un concours ou un ex	·
Note: A utiliser par les travailleurs employeur.	s non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur
déplacements pour effectu	endre dans un établissement culturel autorisé ou un lieu de culte ; uer des achats de biens, pour des services dont la fourniture est autorisée, pour et les livraisons à domicile ;
$\ \square$ 3. Consultations, examens	et soins ne pouvant être assurés à distance et achats de médicaments ;
4. Déplacements pour mot ou la garde d'enfants ;	if familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires
☐ 5. Déplacements des perso	nnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
limite de trois heures quot soit à l'activité physique o de toute proximité avec d'	air ou vers un lieu de plein air, sans changement du lieu de résidence, dans la idiennes et dans un rayon maximal de vingt kilomètres autour du domicile, liés u aux loisirs individuels, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées poit aux besoins des animaux de compagnie;
☐ 7. Convocations judiciaires	ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public ;
■ 8. Participation à des miss	ions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
9. Déplacements pour cher	cher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires ;
Fait à :	
Le:	à:
(Date et heure de début de so	rtie à mentionner obligatoirement)